Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20231213-2023_034-DE

D 23 05 28

Syndicat Intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Michel JEANNOT, Jean-Marc JOVET, Audrey SAUNIER, Julien FARDEL-BRIOT

Etaient excusés : Alexandre BOTELLA, Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à Patrick FIORINI), Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Jean-Marc JOVET), Danièle SANTESTEBAN (pouvoir à Josiane CHABERT), Olivier SUSINI (pouvoir à Michel JEANNOT)

Objet : Ouverture des crédits préalablement au vote du budget primitif 2024

Monsieur le Président indique que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité Syndical.

Considérant que le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2023 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à : 514 630.15 €

Que le ¼ de ces crédits correspond à : 128 657.53 €

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20231213-2023_034-DE

Fait à Saint Laurent de Mure, le 13 décembre 2023

Le Président

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Josiane CHABERT